

Le petit Chicago La « criminalité » à Hull depuis le début du XX^e siècle

André Cellard

Volume 45, numéro 4, printemps 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/305016ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/305016ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cellard, A. (1992). Le petit Chicago : la « criminalité » à Hull depuis le début du XX^e siècle. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 45(4), 519–543.
<https://doi.org/10.7202/305016ar>

Résumé de l'article

Depuis le début du siècle, le taux de « criminalité » à Hull a fait à cette ville une réputation peu enviable, qui lui a valu le surnom de « Petit Chicago ». Nous verrons que son état de ville frontalière et la tolérance différentielle affichée par les Ontariens et les Québécois en matière de consommation d'alcool y ont eu une influence prépondérante sur le « crime » et l'activité policière tout au long du XX^e siècle.

LE PETIT CHICAGO LA «CRIMINALITÉ» À HULL DEPUIS LE DÉBUT DU XX^e SIÈCLE¹

ANDRÉ CELLARD
*Département de criminologie
Université d'Ottawa*

RÉSUMÉ

Depuis le début du siècle, le taux de «criminalité» à Hull a fait à cette ville une réputation peu enviable, qui lui a valu le surnom de «Petit Chicago». Nous verrons que son état de ville frontalière et la tolérance différentielle affichée par les Ontariens et les Québécois en matière de consommation d'alcool y ont eu une influence prépondérante sur le «crime» et l'activité policière tout au long du XX^e siècle.

ABSTRACT

Since the turn of the century, the city of Hull has suffered the dubious distinction of being nicknamed «Little Chicago» because of its high crime rate. As we shall see, Quebec's more liberal attitudes towards alcohol and Hull's «border town» status have combined to significantly influence not only the incidence of «crime» in the urban core but also the activities and attitudes of the Hull police force through the twentieth century.

La ville de Hull, ce n'est un secret pour personne, s'est vu décerner plus souvent qu'à son tour le titre de capitale régionale, provinciale, voire même nationale du «crime» en raison de ses taux de criminalité élevés. C'est d'ailleurs ce qui lui valut dès les années 1930 le surnom de «petit Chicago». Cette municipalité de l'Outaouais s'est

¹ Une version modifiée de ce texte sera éventuellement publiée dans *l'Histoire de l'Outaouais* de la série des histoires régionales de l'Institut québécois de recherche sur la culture. Nous tenons à remercier Éric Giguère et Jean Sauvageau qui ont passé de longues heures à dépouiller des quotidiens et à se débattre dans les statistiques policières. Merci à tous les membres de l'équipe scientifique de *l'Histoire de l'Outaouais*, plus particulièrement Gérard Pelletier et Pierre Savard, pour leurs commentaires judicieux. Merci aussi à mes collègues du département de criminologie de l'Université d'Ottawa: Line Beauchesne, Jacques Laplante et Alvaro Pires de même qu'à Armand Cellard pour leur lecture attentive. Merci à Robert Fontaine pour la traduction du résumé.

tellement démarquée à cet égard et ce depuis si longtemps qu'il devient difficile de résister à l'envie d'identifier les causes d'un tel état de fait. On pourrait être tenté d'expliquer le phénomène en rappelant le début du XIX^e siècle, une époque où bûcherons, raftsmen, hommes de chantier et autres Jos Montferrand constituaient la partie la plus importante de la main-d'œuvre ouvrière dans la région. L'Outaouais a vécu en effet un XIX^e siècle assez mouvementé où régnait la loi du plus fort. On avait même recommandé à l'époque de faire de la vallée de la Gatineau une colonie pénale². Mais il n'est pas nécessaire de faire appel à ce cliché pour élaborer une explication plausible. Peut-être serait-il en effet plus avisé de chercher du côté des facteurs socio-économiques (niveau de vie, éducation, etc.). Il faut surtout éviter d'imputer automatiquement toute la responsabilité aux individus, qui sont parfois beaucoup plus le jouet des événements que leurs maîtres. La présente étude tente de démontrer que certaines réalités tout à fait extérieures aux habitants de la ville sont à l'origine des hauts taux de «criminalité³» qui y furent observés depuis le début du siècle. Tout à fait déterminante en effet est la situation géographique particulière dans laquelle se trouve Hull: chef-lieu de comté, la ville partage au début du siècle ses frontières et deux ponts avec Ottawa, une agglomération cinq fois plus peuplée, elle aussi capitale régionale et même nationale, située dans une province dont les lois et

2 L. Brault, *Hull 1800-1950* (Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1950), 77.

3 Le profil de la «criminalité» enregistrée dans la ville de Hull sera d'ailleurs très particulier à cette municipalité. Ainsi, vers la fin des années 1930, alors que la ville connaît une vie nocturne passablement active, son taux de «criminalité» se situe au alentours de 170 pour 1 000 (5 557 «délits connus» pour une population de 30 154 habitants) contre des taux de 33 pour 1 000 (5 125 délits pour 151 432 habitants) dans la ville de Québec et de 32 pour 1 000 (1 349 délits pour 42 000 habitants) à Trois-Rivières, voir *Annuaire statistique du Québec, 1937* (Imprimeur du roi, 1939), 193. Hull se distingue alors non seulement par la proportion élevée de «crimes» rapportés sur son territoire, mais aussi par le type d'illégalismes enregistrés par la police. Ainsi, de septembre 1935 à septembre 1936, on enregistre 1 005 condamnations sommaires pour pari illégal dans le comté de Hull contre 9 pour le comté de Trois-Rivières; 541 condamnations pour ivresse et désordre pour Hull contre 195 à Trois-Rivières, voir *La statistique de la criminalité, 1937* (Ottawa, Imprimeur du roi), 106 et 114. Par ailleurs, et il en sera question plus loin dans le texte, il est à souligner qu'il faut toujours user d'une extrême prudence lorsque vient le temps d'interpréter les statistiques policières sur la «criminalité». Il n'est en effet pas possible de connaître le nombre exact de délits commis sur un territoire donné parce que tous ne sont pas rapportés ou connus. De plus, les corps policiers des différentes municipalités ont souvent des façons différentes de comptabiliser le «crime». Parfois, il peut s'agir des plaintes, des arrestations ou des condamnations. Ces données sont donc beaucoup plus le reflet de l'activité policière que d'une quelconque criminalité objective et c'est pourquoi nous avons utilisé de guillemets lorsque nous avons employé les termes de «crime» et de «criminalité». Sur la question de la statistique criminelle, voir P. Robert, «Les statistiques criminelles et la recherche», *Déviance et société*, 1,1 (1977): 3-28; M. Sbriccoli, «Histoire de la criminalité et histoire du droit. Le rôle des sources juridiques dans l'histoire du crime et de la justice criminelle», *AHCCJ Bulletin*, 14 (octobre 1991): 86-105; P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire* (Paris, Seuil, 1978).

les coutumes diffèrent de celles du Québec. Point de convergence entre deux cultures, la plus petite des deux villes doit subir les contrecoups de «l'échange» culturel. Un détail en apparence aussi anodin que la tolérance un peu plus marquée affichée par les francophones à l'égard de la consommation d'alcool allait avoir une incidence importante sur l'histoire de la capitale régionale de l'Outaouais tout au long du XX^e siècle.

1 - ILLÉGALISMES ET MŒURS POLITIQUES (1900-1916)

La lutte à l'intempérance remonte au XIX^e siècle. À ce moment, le clergé, les mères de familles, qui se chargent généralement d'administrer les maigres revenus de leurs maris, et les patrons d'entreprises désireux de mettre un frein à l'absentéisme se liguent dans le but de réduire la consommation d'alcool des ouvriers. Ce mouvement de tempérance, qui se radicalisera pour devenir prohibitionniste au tournant du siècle, a des racines principalement protestantes et anglo-saxonnes. Certes les catholiques francophones emboîtent le pas aux anglophones, mais ils le font beaucoup plus timidement. Voilà pourquoi le Québec adopte des mesures plus libérales que celles de son voisin ontarien.

Ainsi, au début du XX^e siècle, les lois de l'Ontario imposent la fermeture des débits de boissons à compter de sept heures du soir le samedi jusqu'à six heures du matin le lundi afin de s'assurer que tous soient sobres le dimanche. Le reste de la semaine, on ouvrait de six heures du matin à onze heures du soir⁴. Au Québec, à l'exception des dimanches et des jours fériés, les commerces où l'on sert de l'alcool peuvent rester ouverts de cinq heures du matin à minuit tous les jours de la semaine, samedi compris⁵. De plus, comme nous le verrons plus tard, les municipalités de part et d'autre de l'Outaouais ont elles aussi le droit de réglementer la consommation d'alcool sur leur territoire pourvu que les règlements ainsi promulgués soient plus sévères que les lois provinciales. Par exemple, en 1906, le tiers des villes ontariennes avaient déjà voté la prohibition.

Bien qu'assez mince, cet écart entre les heures d'ouverture place la ville de Hull dans une situation particulière. Parce qu'elle leur permet de s'amuser plus avant dans la nuit, la petite ville est littéralement envahie par de nombreux fêtards de l'autre rive, qui grossissent la foule de ses propres noctambules. Cette situation se reflète au début du siècle dans le nombre de débits de boisson per capita: en

4 *Statuts de l'Ontario*, 1897, chap. 245, 2983-4.

5 *Statuts du Québec*, chap. 1054-1056.

1907, le rapport est de 1 débit pour 762 habitants à Hull et de 1 pour 1 194 à Ottawa⁶. En outre, la manne que laissent tomber sur le centre-ville les amateurs de bon temps ne tarde pas à favoriser l'éclosion de lieux de plaisirs — maisons de prostitution et de jeu — généralement associés à l'alcool. En peu de temps, Hull établit sa réputation de paradis du défoulement:

C'est un fait avéré connu par tous les voyageurs de commerce et par tous les touristes qui viennent à Ottawa qu'il faut venir à Hull pour vadrouiller. C'est une brutale affirmation mais pour peu qu'on ait voyagé quelque peu en ville, elle n'est pas nouvelle. Pour être très insultante pour notre population, elle n'en est pas moins juste⁷.

À une époque où la moralité, la tempérance et la retenue sont des valeurs fort prisées dans la société canadienne-française, il va sans dire qu'un tel état de fait suscite des réactions. On entend bien çà et là des plaintes de la part de simples citoyens, surtout en ce qui a trait au bruit causé par les fêtards⁸, mais les dénonciations les plus virulentes proviennent des élites, Eugène Cinq-Mars et les collaborateurs du *Spectateur* en tête:

La ville est littéralement remplie de salops (sic) que la police d'Ottawa a chassés de ce côté-ci. La procession de vauriens grossit chaque soir sur les deux ponts qui conduisent à Hull et les autorités ne sévissent pas [... on devrait] repousser à coups de bâton [...] toute cette engeance puante qui vient encanailler notre monde⁹.

Hull est remplie de bouges, où nos voisins d'Ottawa viennent tous les jours à pleins chars se vautrer¹⁰.

Ottawa a chassé ses bouges et sa population du côté de Hull [...] Et voilà! Hull est le dépotoir d'Ottawa, c'est honorable vraiment¹¹.

Cette situation, dit-on, nuit considérablement à la ville. Sa mauvaise réputation en détourne les investisseurs et fait perdre de la valeur aux propriétés des Hullois. Certains proposent même de chan-

6 R. A. Moreau, «Intempérance et prostitution», *Le Hull industriel, 1900-1960* (Hull, Institut d'histoire et de recherches sur l'Outaouais, 1986), 91.

7 *Le Spectateur*, 21 janvier 1909, 1.

8 *Le Droit*, 11 juin 1914.

9 *Le Spectateur*, 28 janvier 1909.

10 *Le Spectateur*, 22 juillet 1909.

11 *Le Spectateur*, 29 juillet 1909.

ger le nom de la ville afin de restaurer quelque peu la dignité de ses habitants¹².

Ces voix se joignent à celles des ecclésiastiques et des forces moralisatrices de la ville qui font alors la promotion de la tempérance. Fondée en 1886 à l'instigation du clergé hullois, la Société de tempérance de Hull ne prend vraiment son essor qu'au début du siècle suivant. Face à la situation qui règne dans la ville, elle obtient du conseil municipal en 1908 que le nombre de débits de boissons passe de 21 à 15. La Société continue ses pressions sur les élus municipaux afin de faire diminuer le nombre d'hôtels avec licence de débitant et surtout d'en réduire les heures d'ouverture, ce qu'elle réussit le 1er mai 1911¹³.

Des pressions constantes sont aussi exercées sur les forces policières afin qu'elles mettent un frein à l'envahissement des fêtards ontariens. Contre ces derniers, l'on ne compte plus le nombre de demandes d'intervention et de mises en garde:

Ceux à qui le gosier démange font mieux de ne pas venir chanter dans les rues de Hull, car il leur arrivera malheur. Ce matin, quatre disciples de Palestrina ont comparu en cour de police pour avoir montré comme le corbeau de La Fontaine, leur belle voix. Tous sont d'Ottawa¹⁴.

Ville de plaisirs bien malgré elle, Hull voit le profil de sa «criminalité» prendre très tôt des contours qui vont rester familiers tout au long du siècle. Dans son rapport pour l'année 1912, le chef de police de Hull établit à 642 le nombre d'arrestations. De celles-ci, 225, plus du tiers, visent des «étrangers¹⁵» (Ontariens) et ce, en dépit de la réduction des heures d'ouverture l'année précédente. De ces 642 arrestations, 295 (soit près de 50%) sont effectuées pour «conduite désordonnée et ivresse», 61 pour avoir fréquenté des maisons de désordre et 50 pour langage insultant. En somme, une large part des arrestations, suscitées par les plaintes de certains éléments de la population, ne relève que de désordres publics, un type de «petite criminalité» fort secondaire, en partie occasionnée par la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve la ville de Hull. À titre de comparaison, ajoutons que cette année-là seulement 43 personnes, soit à peine 7% de l'ensemble, ont été arrêtées pour vol. En déposant son

12 *Le Spectateur*, 10 juin 1909.

13 *Le Spectateur*, 27 avril 1911, 2.

14 *Le Droit*, 22 juin 1914, 3.

15 C'est ainsi que la police de Hull fait allusion aux non-résidents de la ville, principalement des Ontariens selon cette dernière.

rapport, le chef se plaint de n'avoir pu faire davantage d'arrestations en raison d'effectifs insuffisants¹⁶, une remarque qui reviendra constamment dans les rapports des policiers ainsi que dans les quotidiens¹⁷.

Or nul ne peut empêcher Hull d'être à la frontière d'Ottawa. En augmentant le nombre de policiers, on ne fait que s'enfermer dans un cercle vicieux: plus de policiers, plus d'arrestations. En conséquence de quoi, les statistiques criminelles sont à la hausse et la réputation de la ville de Hull se ternit davantage, poussant les élites à multiplier les plaintes et à réclamer l'augmentation des effectifs policiers. Et tout cela, somme toute, pour une «criminalité» (ivresse, langage abusif, maisons de désordre) qui représente davantage une menace au confort qu'à la sécurité de la population.

Pourtant, la solution permanente serait l'harmonisation des heures de fermeture des débits de Hull et d'Ottawa. Mais voilà qui ne va pas sans opposition. En effet, les forces préconisant la tolérance désirent autant faire triompher leur point de vue que les forces moralisatrices. Ainsi, *Le Spectateur*, bien que fortement agacé par la situation malheureuse dans laquelle se trouve la ville de Hull, s'insurge contre les fermetures d'hôtels et déplore le fait que les pressions exercées par les curés ont occasionné la ruine de cinq ou six familles¹⁸. Même réaction en ce qui a trait au règlement du 1^{er} mai 1911 qui rapproche les heures de fermeture de celles d'Ottawa: «Notre sentiment est que la population sera unanime à réprouver une telle loi qui méprise ouvertement la liberté individuelle des citoyens¹⁹». Mais la voix qui se fait entendre le plus fort dans tout ce débat est celle du profit. Ceux qui profitent d'un commerce aussi lucratif luttent avec énergie pour le conserver. La corruption, il va sans dire, trouve là un milieu d'incubation idéal. Elle s'étale d'ailleurs au grand jour:

Il y a toutefois une distinction à faire. La population de Hull est honnête et laborieuse, mais la canaille, la ratatouille vient s'y implanter graduellement grâce à la complaisance des autorités. Plus que cela, nous disons que la protection accordée au vice et à la débauche est la première cause du honteux état de chose que le curé de la paroisse dénonce de temps à autre et que personne n'ignore. Faut-il des preuves? [...] On a averti qu'il y aurait des descentes, on a donné la permission de vendre du wiskey [*sic*] le dimanche²⁰.

16 *Le Spectateur*, 24,38 (1913): 2.

17 *Le Droit*, 8 août 1913, 2.

18 *Le Spectateur*, 29 avril 1909, 1.

19 *Le Spectateur*, 27 avril 1911, 1.

20 *Le Spectateur*, 28 janvier 1909, 4.

De telles dénonciations touchant la protection de débits que l'on dit ouverts jour et nuit, la semaine comme le dimanche, sont alors chose fréquente²¹. Elles visent principalement les membres du Conseil municipal de même que le chef de police, et il semble bien qu'elles ne sont pas dénuées de fondement. Ainsi, le chef de police Genest est-il soupçonné en 1909 de faire des descentes dans les maisons de débauche, qui ne seraient que des opérations de façade destinées, par l'imposition d'amendes, à enrichir le Conseil municipal. En effet, malgré les visites régulières des forces policières, les maisons closes continuent de prospérer²². En juillet 1909, le chef Genest déclare même que les lupanars de Hull sont un mal nécessaire²³. En 1914, les regards se tournent vers le nouveau chef Chevalier que l'on accuse d'avoir protégé des maisons louches où l'on vend de l'alcool en tout temps²⁴. Un peu plus tard, le conseil est obligé de le suspendre²⁵. Cible favorite du *Spectateur*, le Conseil municipal lui-même se retrouve finalement au banc des accusés, certains de ses membres étant reconnus coupables d'avoir accepté des pots-de-vin de la part de «l'association des hôteliers» de Hull qui cherchait à contrer les efforts des prohibitionnistes²⁶.

Nombre d'acteurs sont ainsi engagés dans les débats que suscite la situation peu ordinaire de Hull. D'une part, les voisins immédiats des débits que le bruit incommode; les citoyens qui craignent les conséquences d'une trop mauvaise réputation; le clergé et les bien pensants, qui tremblent pour la moralité de leurs concitoyens. D'autre part, leur faisant face, ceux qui, hôteliers et tenanciers, profitent directement de la situation et enfin ceux qui, beaucoup plus nombreux, risquent tout bonnement de se voir privés de leurs habitudes et de leur liberté à cause des Ontariens. Ces divergences d'opinions suscitent des positions ambivalentes dans la population et l'image qu'on peut en dégager reste floue. Au milieu de ces acteurs, un corps policier et un conseil municipal tiraillés par les pressions des uns et des autres. Tout au long du siècle, les forces en présence vont tantôt crier victoire, tantôt battre en retraite au gré de l'évolution d'un contexte qui leur échappe. À l'aube de la Première Guerre mondiale, les forces moralisatrices sortent gagnantes: elles obtiennent la diminution du nombre de débits de boissons et font élire un maire sensible à leurs reven-

21 *Le Spectateur*, 10 juin 1909, 2; 22 juillet 1909, etc...

22 *Le Spectateur*, 20,43: 3.

23 *Le Spectateur*, 22 juillet 1909, 3.

24 *Le Droit*, 2 juin 1914, 4.

25 *Procès verbaux de la ville de Hull*, 15 juin 1914, 125, et 6 juillet 1914, 147.

26 Ville de Hull, correspondance générale, dossier no 12443, Enquête «Fermeture à bonne heure et octroi de licences», 1917, cité par R. A. Moreau, *art. cit.*, 91.

dications, le docteur Archambault, qui réduit les heures d'ouverture. Il faut dire que des événements extérieurs jouent, pour le moment du moins, en leur faveur.

2 - L'OUTAOUAIS À L'HEURE DE LA PROHIBITION (1916-1940)

C'est pendant et après la Première Guerre mondiale que culminent en Amérique du Nord les mouvements prohibitionnistes. Les années 1920-1933 sont une période fameuse de l'histoire américaine, au cours de laquelle la vente de l'alcool est interdite sur tout le territoire des États-Unis. C'est l'époque des débits clandestins, maisons de jeu et tripots de toutes natures; c'est l'âge d'or de la pègre, de la corruption, d'Al Capone. Et bien qu'à proprement parler la ville de Hull ne connaîtra presque jamais la prohibition, c'est une époque qu'elle va bel et bien vivre.

Dans la mosaïque canadienne, la prohibition n'est pas appliquée de façon aussi nette et intégrale qu'aux États-Unis. L'Ontario, par exemple, a pris de l'avance sur les Américains en promulguant en 1916 son «*Temperance Act*» qui ordonne la fermeture de tout bar ou débit de boissons. Le Québec, quant à lui, n'est jamais vraiment entré dans le mouvement. Il est donc facile de comprendre pourquoi Hull va être littéralement assiégée à partir de 1916. Selon les statistiques partielles que nous possédons, la police de Hull procède, en 1916, à 1 848 arrestations dont 1 448 (78%) pour ivresse et désordre; en 1917, elle arrête 2 260 personnes dont 1 766 (78%) pour ivresse et désordre²⁷. Rappelons en comparaison qu'en 1912 seules 295 personnes sur un total de 642 sont arrêtées pour ce même délit. Devant de tels assauts, il va sans dire que les arguments de ceux qui désirent interdire la vente de l'alcool vont se faire entendre avec une force accrue. C'est au début de 1917 que s'affrontent le plus durement les forces prohibitionnistes et antiprohibitionnistes car le conseil municipal de Hull décide alors de tenir un référendum sur l'interdiction du commerce de l'alcool. Les bureaux de scrutin restent ouverts tant qu'il s'y présente des électeurs, c'est-à-dire du 20 avril au 3 mai. Durant ces douze jours, les hôteliers et les partisans de l'alcool apparaissent plutôt aphones devant les ténors de la prohibition. Parmi ces derniers, J. R. Booth, l'un des plus importants industriels locaux, écrit à ses employés une lettre les incitant à voter pour la prohibition²⁸. Deux jours plus tard, l'archevêque vient lui-même faire campagne²⁹. Les femmes, quant à

27 Ces proportions passent respectivement à 88 et 90,5% si l'on tient aussi compte du vagabondage, du langage abusif, des personnes arrêtées pour avoir troublé la paix et que l'on élimine certaines contraventions reliées au code de la route. Voir tableau 2.

28 *Le Droit*, 21 avril 1917, 4.

29 *Le Droit*, 23 avril 1917, 4.

elles, s'emploient à «faire sortir» le vote prohibitionniste. Les quotidiens s'en mêlent. «En avant la prohibition», titre *Le Droit* du 25 avril³⁰. «La prohibition est une nécessité à Hull et la population va la voter³¹». On peut lire quelques jours plus tard: «Jamais il ne s'est donné à Hull un vote aussi considérable que celui qui se donne sur le règlement de la prohibition³²». Puis, le 4 mai, les prohibitionnistes, avec 2 487 voix contre 1 306, peuvent chanter victoire, mais pour peu de temps.

Malgré l'opposition des hôteliers, la prohibition entre en vigueur à Hull le 1^{er} mai 1918. Selon la police municipale, ces mesures se révèlent fructueuses. En effet les arrestations pour cause d'ivresse diminuent de façon radicale, passant de 147 arrestations par mois avant 1918 à 19 par mois à partir de l'entrée en vigueur du règlement³³. Cependant, le remède apparaît à plusieurs pire que le mal. On se rend vite compte que la prohibition favorise l'apparition d'un important marché noir. Le quotidien *Le Droit*, auparavant résolument favorable à l'interdiction, s'élève contre la production massive d'alcool frelaté, décrit comme un poison violent produit par d'innombrables «usines à bagosse³⁴». Au mois de juillet 1919, le Conseil se voit dans l'obligation de demander un autre référendum et, cette fois, la prohibition est abrogée par 713 voix contre 101³⁵, les habitants préférant leur liberté aux inconvénients d'une ville frontalière. De l'autre côté de la rivière cependant, au lieu d'adoucir les rigueurs de la prohibition, des référendums successifs en 1919, 1921 et 1924, réitérèrent la volonté des Ontariens d'interdire la consommation publique d'alcool. On pouvait boire, mais seulement à la maison et seulement encore de l'alcool acheté au gouvernement au moyen d'un permis (ce n'est qu'en 1934 que l'Ontario permettra la vente de bière et de vin dans les hôtels et en 1946 que l'alcool sera de nouveau en vente libre dans les autres débits). Avec Hull comme tête de pont entre deux provinces dont l'une est très laxiste en matière de consommation d'alcool et l'autre, très rigoriste, on comprend pourquoi les années 1919-1939 vont être mouvementées dans l'Outaouais québécois.

À partir des années 1920, la police d'Ottawa surveille les ponts reliant l'Ontario au Québec pour empêcher les Ontariens d'en rapporter de l'alcool. Les visiteurs doivent donc consommer sur place, à Hull. Au milieu des années 1920, un quotidien rapporte que 50% des

30 *Le Droit*, 25 avril 1917, 4.

31 *Le Droit*, 28 avril 1917, 4.

32 *Le Droit*, 1^{er} mai 1917, 4.

33 *Le Droit*, 13 février 1919, 4.

34 *Le Droit*, 16 juillet 1919.

35 *Le Droit*, 25 juillet, 1919, 4.

débites de boissons de Hull sont tenus par des non-Hullois et que la clientèle de l'ensemble des bars et autres débits provient à 90% de l'extérieur de la ville. L'incidence sur la «criminalité» à Hull est inévitable³⁶. Dans un rapport d'enquête destiné au ministre du Travail, les élus municipaux expliquent ainsi le surcroît de travail qui accable les forces de l'ordre:

Vu la condition anormale dans laquelle se trouve la ville de Hull par le fait de l'envahissement d'une population flottante qui nous vient de la Cité d'Ottawa et des environs ou d'ailleurs, causé par la longueur des heures où les débits de bière soit dans les hôtels, tavernes, restaurants etc. [...] vendent jusqu'à 11 heures le soir voire même le dimanche en certains cas, a pour résultat: que nos policiers ne peuvent suffire à contrôler cette agglomération d'étrangers³⁷.

Le tableau 1 illustre clairement la situation décrite un peu plus haut: de 1924 à 1938, c'est en moyenne les trois quarts des personnes arrêtées à Hull qui sont étrangères à la ville. Victorieuses la veille encore, les forces moralisatrices dénoncent maintenant amèrement un tel renversement. En 1920, *le Bulletin paroissial* se scandalise: «On se vante, n'est-il pas vrai, à Ottawa et dans les environs que l'on peut se livrer à Hull à toutes sortes de débauches, notamment à celle de l'ivrognerie³⁸». Il ajoute quelque temps après: «On veut à tout prix faire de Hull un centre de débits de boisson à nul autre comparable. Il est des réputations plus enviabiles³⁹». Encore une fois, les regards se tournent du côté des policiers:

En présence de semblable désordre, la police — *impuissante par le nombre sinon par la direction* — se contente d'arrêter les pochards et de faire quelques descentes d'occasion dans les trous [...] le pays entier nous regarde d'un œil de pitié⁴⁰.

Les policiers cependant n'y peuvent pas grand-chose. Le chef Groulx s'explique ainsi en 1924:

Si l'on prend en considération le fait que notre ville est située à proximité de la Capitale, comme aussi de la province de l'Ontario, dont les lois prohibitives ont pour effet de déverser dans nos murs une foule d'indésirables, nous avons raison de

36 *Le Droit*, 1^{er} août 1925, 4.

37 *Procès verbaux de la ville de Hull*, 1921, 4.

38 Cité dans *Le Droit*, 25 mars 1920, 4.

39 Cité dans *Le Droit*, 12 juillet 1920, 4.

40 *Le Droit*, 16 août 1920, 4. Le souligné est de nous.

TABEAU 1
Provenance des personnes arrêtées par la police de Hull
1924-1939

Année	Total des arrestations	Hull	%	Étrangers	%
1924	1 599	334	20,8	1 265	79,2
1925	1 294	239	18,4	1 055	81,6
1926	1 872	464	24,8	1 408	75,2
1927	1 266	344	26,8	922	73,2
1928	1 096	296	27,0	800	73,0
1929	1 255	320	25,5	935	74,5
1930	1 847	464	25,1	1 383	74,9
1931	1 667	494	29,6	1 173	70,4
1932	1 301	350	26,9	951	73,1
1933	1 828	358	19,6	1 470	80,4
1934	1 310	329	25,1	981	74,9
1935	2 156	449	20,8	1 707	79,2
1936	2 648	531	20,0	2 117	80,0
1937	1 422 ¹	454	31,9	968	68,1
1938	1 020	305	29,9	715	70,1

Source: Archives du Département de police de Hull, *Rapports annuels du Service de police de Hull, 1924-1938.*

1 À compter de 1937, les interventions policières concernant les infractions au code de la route ne sont plus comptabilisées comme des arrestations.

prétendre que la situation a été des plus calmes malgré [de] nombreux délits d'ordre secondaire [...] ⁴¹

Le commentaire du chef Groulx est clair: il exprime son impuissance. Mais devant les pressions, et bien qu'il trouve personnellement la situation plutôt calme, il est bien prêt à faire autant d'arrestations qu'on l'exige, si on lui en donne les moyens (il demande par la même occasion une augmentation substantielle des effectifs policiers). Le tableau 2 présente une esquisse de l'activité policière ⁴² durant les

⁴¹ *Procès verbaux de la ville de Hull, 1924, vii.*

⁴² Ces arrestations sont en effet bien plus représentatives de l'activité policière que d'une quelconque criminalité objective comme nous l'avons mentionné plus tôt. Les forces policières arrêtent qui on leur demande d'arrêter pour des actes qui apparaissent plus répréhensibles que d'autres à telle ou telle époque. Par exemple, en 1930, à la demande d'un groupe d'hommes d'affaire de Hull, le chef de police promet d'être plus vigilant et de multiplier les arrestations contre les personnes coupables de blasphème (*Le Droit*, 12 mai 1930, 4). Bien sûr, le nombre d'arrestations effectuées en relation avec les maisons de jeu dans les années 1930 n'est pas sans rapport avec ce qui se passe réellement à Hull. Mais il faut être prudent: les variations enregistrées entre 1936 et 1938 par exemple relèvent plutôt d'un certain magouillage politique comme nous le verrons ci-dessous.

TABLEAU 2
Principaux types de comportements
réprimés par les autorités policières à Hull
1916-1938¹

Année	Ivresse et désordre, etc. ²		Tenir et fréquenter ³		Vol		Voies de fait		Sous-total
	N	%	N	%	N	%	N	%	N
1916	1 488	88,0	74	4,5	72	4,5	52	3,0	1 686
1917	1 920	90,5	78	4,0	69	3,0	51	2,5	2 118
1926	1 060	80,0	146	11,0	78	6,0	39	3,0	1 323
1927	828	81,0	60	6,0	67	6,5	66	6,5	1 021
1928	755	86,0	45	5,0	59	7,0	15	2,0	874
1929	878	85,5	20	2,0	109	10,5	22	2,0	1 029
1930	1 042	71,0	230	15,5	163	11,0	34	2,5	1 469
1931	1 005	74,0	224	16,5	110	8,0	21	1,5	1 360
1932	719	71,0	217	21,5	67	6,5	12	1,0	1 015
1933	629	59,0	341	32,0	80	7,5	13	1,0	1 063
1934	632	72,0	128	14,5	103	12,0	14	1,5	877
1935	671	55,0	514	39,5	109	8,5	4	0,5	1 298
1936	820	45,0	835	45,5	164	9,0	13	0,5	1 832
1937	685	56,0	416	34,0	108	9,0	17	1,0	1 226
1938	590	70,0	131	15,5	111	13,0	12	1,5	844

Source: Archives du Département de police de Hull, *Rapports annuels du Service de police de Hull, 1926-1938*.

1 Il s'agit ici d'un sous-total. Nous n'avons pas comptabilisé certaines autres infractions, relatives au code de la route surtout, qui, parfois incluses parfois exclues des totaux par les policiers, provoquaient des variations trompeuses dans les pourcentages. Ces derniers ont été arrondis.

2 Ces infractions contre l'ordre public comprennent, outre l'ivresse, le vagabondage, le fait de troubler la paix, le langage abusif, le blasphème, l'indécence, le désordre dans la rue.

3 Tenir et fréquenter des maisons de jeu, de prostitution et de désordre.

années 1920-1930 et fait ressortir clairement la prépondérance des délits d'ordre secondaire par rapport à des types plus sérieux d'infractions, soit contre la propriété (vol), soit contre la personne (voies de fait), qui ne représentent jamais beaucoup plus de 10% du total. Parmi les infractions à l'ordre public, c'est le vagabondage (qui représente en moyenne près du quart des arrestations, sauf au milieu de la crise où il en représentera les deux tiers) et surtout «l'ivresse et désordre» (plus de la moitié du total en moyenne) qui se détachent du peloton, rejoints et dépassés parfois par les arrestations reliées à la fréquentation des maisons de désordre, en particulier des maisons de jeu. L'importance

de cette dernière catégorie est en bonne partie indicative de l'ampleur que prend ce type d'activité à Hull dans les années 1930 et qui lui vaut le titre de «petit Chicago».

Les tripots et les maisons de jeu se multiplient en effet à Hull où transitent souvent les cargaisons d'alcool entre Montréal et l'Ontario⁴³. Il y a beaucoup d'argent à faire à Hull et le «crime organisé» s'enrichit rapidement:

Le grand connétable et d'autres officiers de police provinciale ont eu hier l'idée de faire une descente dans deux maisons du chemin de Chelsea ou des environs et cela en plein jour. Résultat: ce matin dès avant dix heures, on pouvait voir une suite de limousines, autos de qualité, stationner en face du Palais de Justice. Évidemment que le commerce n'a pas été à la baisse depuis le commencement de la guerre puisqu'on ne marche qu'en auto de luxe et en limousine. Le coût élevé de la vie et tout le tremblement n'auront rarement de prise sur les basses passions⁴⁴.

Oui, l'argent entre à flot à Hull et plus l'on possède de pouvoir politique, plus il est facile d'en empocher. C'est pourquoi ce sont probablement les autorités en place qui ont indirectement le plus d'influence sur les «taux de criminalité» hullois durant les années 1930. Les débits clandestins, les maisons de passe et surtout les maisons de jeu sont fort lucratives. La ville aussi en tire profit car les descentes dans les maisons de jeu, entre autres, rapportent gros. En effet, à cette époque, deux corps policiers sont habilités à intervenir: la police provinciale et la police municipale. Or lorsque la police provinciale fait une descente, les accusés sont traduits devant les tribunaux et c'est un juge qui fixe l'amende imposée aux coupables. Cependant, si c'est la police municipale qui se charge de l'opération, le tenancier et les clients doivent payer une amende fixe de 40\$ et 20\$ respectivement, sorte de taxe sur le vice, et l'affaire est classée⁴⁵. Cette pratique garnit le trésor hullois:

Les récentes razzias du détective Auguste Anderson dans les maisons de jeu et de désordre comptent pour beaucoup dans les performances de notre Sûreté... Jusqu'à date, les descentes de nos policiers ont fait entrer des milliers de dollars dans les coffres de la ville⁴⁶.

43 *Le Droit*, 10 mars 1920, 4.

44 *Le Droit*, 3 mars 1930, 4.

45 *Le Droit*, 6 août 1943, 10.

46 *Le Droit*, 23 septembre 1930, 4.

L'affaire était payante puisque la ville ne ferme jamais les tripots en question. Bientôt, le conseil décide de se réserver cette source de revenus. Par voie de résolution, le 9 mai 1936, il demande à la police provinciale de cesser ses descentes sur le territoire de la ville de Hull afin de laisser la voie libre à ses propres policiers. La police provinciale y consent⁴⁷. En 1939, le maire Moussette va même jusqu'à abolir le bureau des détectives et interdire aux officiers de police d'enquêter sur des crimes, vu que cela ne rapporte rien⁴⁸.

Mais, ce serait une erreur de voir dans les agissements des autorités municipales une volonté désintéressée d'enrichir le trésor public. Ces derniers ne se gênent pas et profitent de leurs fonctions officielles pour améliorer leur ordinaire. La corruption semble alors avoir été chose courante à Hull et un coup d'œil sur les statistiques policières suffit à nous en fournir des indices révélateurs. Par exemple en 1937, les policiers procèdent à l'arrestation de 367 personnes pour avoir fréquenté des maisons de jeu. Cette année-là cependant, un seul tenancier sera mis en état d'arrestation⁴⁹! Les accusations de corruption à l'endroit des autorités municipales sont donc fréquentes durant ces années. Ainsi en 1919, un juge sème l'émoi en déclarant en pleine cour que certaines autorités protègent des débits clandestins. Se sentant visé, le conseil proteste aussitôt de son innocence⁵⁰. D'autres accusations vont être proférées en pleine séance du conseil. Ainsi, en 1935, l'échevin Tremblay interpelle le conseil à propos des maisons de jeu qu'il dit être protégées. Les policiers, selon lui, avertissent eux-mêmes les tenanciers des heures auxquelles ils vont procéder aux descentes. À cette occasion, c'est le maire Théo. Lambert, aussi membre de la commission de police de la ville de Hull, qui prend la défense de son corps de police⁵¹. Ces accusations vont rester sans suite jusqu'au début des années 1940. L'enquête Surveyer, dont nous reparlerons, établira la culpabilité du maire Moussette et des échevins Dompierre et Morin, accusés d'entrave au travail des policiers et de protection de maisons de jeu. En effet, depuis au moins le milieu des années 1930, le maire dicte au chef de police les jours et heures auxquels il doit faire des descentes dans certaines maisons de jeu des rues d'Youville, Wellington et du Pont (Eddy), particulièrement au café Frontenac, «foyer du vice à Hull», selon le juge-enquêteur

47 *Le Droit*, 6 août 1943, 10.

48 *Le Droit*, 6 août 1943, 10.

49 Archives de la Sûreté municipale de Hull, *Rapport annuel*, 1937-1938.

50 *Le Droit*, 6 août 1943, 10.

51 *Le Droit*, 30 août 1935, 1.

Surveyer. On est même allé jusqu'à mettre à la porte un chef de police qui réprouvait ces agissements⁵².

L'alcool, le jeu, les plaisirs défendus... Certains s'en donnent à cœur joie à Hull durant l'entre-deux-guerres, au détriment de la réputation de la petite ville. Beaucoup profitent largement de la situation particulière de la capitale de l'Outaouais québécois. Certains cependant vont trop loin. Au début de la Seconde Guerre mondiale, un regain d'énergie des forces moralisatrices fait de nouveau tourner le vent.

3 - CHASSEZ LE NATUREL... (1940-1988)

À la fin des années 1930, ceux qui rêvent pour Hull d'une autre destinée que celle de capitale des plaisirs illicites se regroupent afin de reprendre les choses en main. C'est d'abord le comité féminin du congrès diocésain d'action catholique d'Ottawa qui, en 1936, s'engage à lutter pour la tempérance et l'assainissement des mœurs⁵³. Ces femmes sont rejointes en 1938 et 1939 par le clergé local de même que par diverses organisations telles les Chevaliers du commerce de la ville de Hull, les voyageurs de commerce et la Conférence Saint-Vincent de Paul afin d'instaurer une campagne de nettoyage dans la ville. La campagne de moralité publique culmine à l'été et à l'automne 1940. Il semble bien d'ailleurs qu'il faille y voir le coup d'envoi d'un mouvement similaire qui va gagner l'ensemble du Québec dans les années 1940, ce qui apparaît somme toute naturel étant donné que la situation particulière de Hull ne peut qu'irriter les éléments moralisateurs et les pousser à l'action.

La croisade débute rondement en juin 1940 dans la salle paroissiale de l'église Notre-Dame de Hull. Lors d'une réunion organisée sous les auspices du comité diocésain d'action catholique, en présence du clergé hullois et avec l'appui des ministres protestants, on rédige le texte d'une pétition:

Inquiétés par les dangers d'ordre moral qui menacent notre jeunesse, notamment nos jeunes filles, dans la ville et la région de Hull; justement alarmés par l'influence corruptrice qu'exerce déjà, sur les enfants et sur la population en général, l'état des choses qui existe chez nous, particulièrement le dimanche [...]
Nous, Pères et Mères de familles et citoyens de la ville de Hull,

52 *Le Droit*, 6 août 1943, 10. Ces personnalités politiques entretenaient des liens assez étroits avec le monde interlope, semble-t-il. Ainsi, l'entrevue du nouveau chef de police de Hull, en 1937, s'est déroulée en présence du maire Moussette et du propriétaire du café Frontenac.

53 *Le Droit*, 12 septembre 1940, 4.

forts de nos droits et devoirs demandons avec énergie et insistance aux autorités provinciales et municipales [...]

de faire cesser la vente de l'alcool le dimanche (malgré la loi, les débits de boissons sont en effet ouverts le dimanche à Hull); de faire fermer lesdits débits à minuit (qui semblent ouverts toute la nuit, à l'encontre encore de la loi); de mettre fin aux «floor shows» (où les «actrices» évoluent au même niveau que les spectateurs «dans des costumes que l'on peut imaginer») et, finalement, de mettre la clef dans les maisons de jeu de même que dans certains restaurants. Le dimanche suivant, le clergé hullois, appuyé par l'éditorialiste du *Droit*, Henri Lessard, exhorte ses ouailles à signer la pétition⁵⁴. À peine quelques jours plus tard, on a réussi à faire signer la pétition à 17 000 personnes, «ce qui équivaut en somme au nombre absolu des électeurs de la ville⁵⁵». Le maire Moussette, encore en poste, a beau se défendre en déclarant qu'il n'existe aucune maison de jeu à Hull⁵⁶, la campagne va s'intensifiant. Les réunions succèdent aux réunions. On obtient l'appui de la chambre de commerce et de politiciens locaux, tel Aimé Guertin; on sollicite celui des élus municipaux, des députés et même du premier ministre. Quelque temps plus tard, réuni à Montréal avec les évêques de la province de Québec, le cardinal Villeneuve demande des précisions à propos de la croisade lancée à Hull en vue «d'étendre le même mouvement dans toute la province». Déjà, on fait circuler une pétition à Montréal. L'archevêque d'Ottawa décide du même coup de développer cette action dans toute la partie québécoise de son diocèse⁵⁷.

Les arguments des gens de bien sont nombreux. Ils craignent généralement, nous l'avons vu, les périls moraux qui leur semblent menacer leurs concitoyens. Certaines des craintes exprimées sont plutôt vagues:

Comme chrétiennes, nous craignons — et avec juste raison puisque l'avertissement nous en a été donné du haut de la chaire de Vérité — que les malédictions divines frappent d'un fléau notre ville, nos enfants et nous-mêmes s'il n'y a pas le rétablissement de l'ordre.

D'autres par contre sont plus précises. L'on est outré de la réputation que s'est taillé Hull à travers le Canada. Des articles sur la ville ont en effet été publiés dans des quotidiens d'Ottawa et de Toronto. Un

54 *Le Droit*, 17 juin 1940, 4, de même que le 18 juin, 4.

55 *Le Droit*, 20 juin 1940, 4.

56 *Le Droit*, 3 juillet 1940, 4.

57 *Le Droit*, 18 octobre, 1940, 4.

journaliste de Winnipeg est même venu faire un tour: «Hull is the favorite spot of visitors after they completed their business in Ottawa and desire to spend leisure hours [...one] finds a beer garden [où l'on trouve de tout à toute heure de la nuit]⁵⁸». Certains Hullois en voyage s'inscrivent même dans les registres des hôtels «sous une ville d'emprunt "Ottawa" plutôt que de s'exposer aux quolibets et au mépris», écrit Guertin. Il ajoute: «Si Hull est synonyme de "Beer Town", si son nom évoque par tout le Canada l'image de la dissipation scandaleuse et de la débauche, vite changeons-le⁵⁹». La principale conséquence de cette «mauvaise» réputation, dit-on, est de nuire considérablement à l'économie de la ville de Hull: «On peut dire sans se tromper que Hull souffre encore du chômage plus que bien d'autres villes, et qu'elle est d'une pauvreté générale qui risque de devenir légendaire, de constituer un type classique de paupérisme», pense Lessard⁶⁰. Si l'éditorialiste s'exprime ainsi, c'est que le clergé hullois a alors lancé la rumeur que la mauvaise réputation de la ville en détourne les investisseurs. Dans une petite ville industrielle encore embourbée dans la crise économique, de tels arguments portent. Ainsi, lors d'une réunion des forces de moralisation, le curé de la paroisse Saint-Rédempteur déclare: «Nous n'avons pas d'industries nouvelles et l'une des causes de cette stagnation, c'est notre mauvais renom.» Le curé de Notre-Dame ajoute même: «Nous avons manqué trois occasions en or [...]»⁶¹ Un mois plus tard, des prêtres annoncent, toujours aussi vaguement, que la faillite attend Hull, et l'un d'eux, le père Côté, déplore que, non seulement menacés de perdre «une grosse industrie», «nous [ayons] perdu la chance d'avoir deux ou trois magnifiques entreprises toujours à cause de cela⁶²». Ces arguments ont aussi pour but de clore le bec aux hôteliers qui prétendent que la croisade des moralistes a pour conséquence d'ouvrir la porte à la prolifération des débits clandestins et surtout de faire perdre un nombre important d'emplois reliés au commerce de l'alcool et aux maisons de jeu. Les élections municipales approchant, le curé de Saint-Joseph déclare, fort des allégations de corruption qui pèsent contre le conseil: «Nous avons affaire à des farceurs qui nous mènent depuis trop longtemps, il faut changer cela⁶³». Malgré quelques tentatives du maire Moussette pour redresser la situation, il est remplacé par une nouvelle admi-

58 *Winnipeg Free Press*, 27 août 1940, 3.

59 Aimé Guertin, «Conférence de M. Aimé Guertin sur les problèmes de Hull», Association des petits propriétaires de Hull, Ottawa, *Le Droit*, 1940, 15.

60 *Le Droit*, 19 octobre, 1940, 4.

61 *Le Droit*, 12 septembre 1940, 4.

62 *Le Droit*, 18 octobre 1940, 4.

63 *Le Droit*, 18 octobre 1940, 4.

nistration qui a promis aux électeurs une enquête publique sur la corruption à Hull.

Le nouveau conseil tint promesse et malgré les tentatives de l'ex-maire Moussette et des échevins Dompierre et Morin pour empêcher la tenue d'une enquête publique (ils se rendent même jusqu'en cour supérieure et en cour d'appel), le juge-enquêteur Édouard-Fabre Surveyer prononce au mois d'août 1943 le jugement que l'on sait. Les trois politiciens sont reconnus coupables d'avoir protégé des maisons de prostitution et de jeu, et d'avoir entravé les policiers dans leur travail. Surveyer se contente toutefois de condamner ces derniers à payer les frais de l'enquête car il considère que les intimés n'ont fait que continuer à Hull une coutume répréhensible, mais ancienne⁶⁴. En 1943, selon le juge Surveyer, l'assainissement de la ville de Hull est virtuellement achevé. Le terme choisi est peut-être un peu fort mais il semble que la campagne d'épuration des mœurs a eu en bonne partie l'effet escompté. Dès 1940, on a fait fermer certains restaurants et débits clandestins, et surtout les maisons de jeu. Les statistiques des arrestations à Hull de 1939 à 1970 laissent voir des modifications radicales. Ainsi, on remarque immédiatement la baisse substantielle, voire même la quasi disparition des infractions reliées surtout aux maisons de prostitution et de jeu, qui passent de plusieurs centaines annuellement dans les années 1930 à une poignée par la suite (voir tableau 3). C'est sûrement en raison du fait qu'à partir des années 1940, on arrête les tenanciers de ces maisons de «désordre». En 1940, sur 70 arrestations reliées au jeu et à la prostitution, on compte 12 tenanciers. L'année suivante, ces derniers comptent pour 10 des 50 arrestations. Les autorités seront de plus en plus sévères envers eux, n'hésitant pas à les envoyer en prison⁶⁵. De plus, les tableaux 3 et 4 laissent voir une baisse considérable du nombre total des arrestations par rapport à la période précédente (voir les tableaux 1 et 2). En 1942, par exemple, le total des arrestations est pour ainsi dire revenu au niveau antérieur à la Première Guerre mondiale. Après la Deuxième Guerre mondiale, cette diminution continue à se concrétiser pour quelques années encore. En 1947, le curé de la paroisse Notre-Dame se félicite que les choses se soient grandement améliorées à Hull⁶⁶. On peut noter, surtout au tableau 4, une diminution assez importante de la part des «étrangers» dans les arrestations. En 1942, 1947 et 1948, ils ne représentent que la moitié environ des personnes interpellées et jamais beaucoup plus des deux tiers par la suite comparativement

64 *Le Droit*, 6 août 1943, 10.

65 *Le Droit*, 12 mars 1947, 4.

66 *Le Droit*, 17 mars 1947, 4.

TABLEAU 3
Arrestations par la police de Hull
1939-1970

Année	Sous-Total		Ivresse et désordre, etc.		Tenir et fréquenter		Vol		Voies de fait	
	N		N	%	N	%	N	%	N	%
1939	554		380	68,5	17	3,0	154	28,0	3	0,5
1940	864		653	75,5	70	8,0	135	15,5	6	1,0
1941	628		489	78,0	50	8,0	86	13,5	3	0,5
1942	477		393	82,5	10	2,0	67	14,0	7	1,5
1943	737		662	90,0	0	-	70	9,5	5	0,5
1944	978		881	89,5	4	0,5	89	9,0	8	1,0
1945	1 164		1 086	93,0	10	1,0	67	6,0	1	-
1946	1 046		980	94,0	9	1,0	50	4,5	7	0,5
1947	635		556	87,5	12	2,0	54	8,5	13	2,0
1948	485		385	79,5	0	-	87	18,0	13	2,5
1949	673		532	79,0	14	2,0	124	18,5	3	0,5
1950	736		585	79,5	6	1,0	141	19,0	4	0,5
1951	780		684	88,0	4	0,5	87	11,0	5	0,5
1952	1 088		984	90,5	0	-	98	9,0	6	0,5
1953	1 117		998	89,5	4	0,5	107	9,5	8	0,5
1954	1 067		930	87,0	13	1,0	118	11,0	6	0,5
1955	1 235		1 066	86,5	0	-	162	13,0	7	0,5
1956	1 232		1 101	89,5	2	-	119	9,5	10	1,0
1957	1 250		1 038	83,0	24	2,0	171	13,5	17	1,5
1958	1 041		908	87,0	4	0,5	118	11,5	11	1,0
1959	1 390		1 199	86,5	8	0,5	168	12,0	15	1,0
1960	1 452		1 253	86,5	8	0,5	176	12,0	15	1,0
1961	1 381		1 230	89,0	25	2,0	102	7,0	24	2,0
1962	1 359		1 235	91,0	5	0,5	106	7,5	13	1,0
1963	1 377		1 143	83,0	30	2,0	180	13,0	24	2,0
1964	1 456		1 157	79,5	23	1,5	256	17,5	20	1,5
1965	1 331		1 187	89,0	1	-	131	10,0	12	1,0
1966	1 318		1 135	86,0	18	1,5	151	11,5	14	1,0
1967	1 434		1 169	81,5	1	-	252	17,5	12	1,0
1968	1 149		867	75,5	0	-	254	22,0	28	2,5
1969	988		674	68,0	0	-	289	29,0	25	3,0
1970	911		663	72,5	0	-	223	24,5	25	3,0

Source: Archives du Département de police de Hull, *Rapports annuels du Service de police de Hull, 1939-1970.*

TABLEAU 4

**Provenance des personnes arrêtées par la police de Hull
1939-1970**

Année	Total des arrestations	Hull	%	Étrangers	%	Inconnus	%
1939	852	282	33,0	570	67,0	-	-
1940	1 110	341	30,8	769	69,2	-	-
1941	807	262	32,4	545	67,6	-	-
1942	616	271	43,9	345	56,1	-	-
1943	893	311	34,8	582	65,2	-	-
1944	1 224	360	29,4	864	70,6	-	-
1945	1 458	395	27,0	1 063	73,0	-	-
1946	1 269	352	27,7	915	72,3	-	-
1947	790	351	44,4	439	55,6	-	-
1948	733	310	42,3	423	57,7	-	-
1949	890	310	34,8	493	55,4	87	9,8
1950	926	321	34,7	537	58,0	58	6,3
1951	1 047	330	31,5	660	63,0	57	5,5
1952	1 354	439	32,3	833	61,5	82	6,1
1953	1 442	488	33,8	839	58,2	115	8,0
1954	1 294	449	34,6	805	62,2	40	3,1
1955	1 426	446	31,2	911	63,9	69	4,8
1956	1 485	509	34,3	931	62,6	45	3,0
1957	1 558	568	36,4	935	60,0	55	3,5
1958	1 616	518	32,0	1 019	63,1	79	4,9
1959	1 750	602	34,4	1 072	61,3	76	4,3
1960	1 867	736	39,4	1 029	55,1	102	5,5
1961	1 817	632	34,7	1 074	59,1	111	6,1
1962	2 090	684	32,7	1 266	60,6	140	6,7
1963	1 903	671	35,2	1 157	60,8	75	4,0
1964	1 890	707	37,4	1 121	59,3	62	3,3
1965	1 822	706	38,7	1 050	57,6	66	3,6
1966	1 804	770	42,6	972	54,9	62	3,4
1967	2 138	888	41,5	1 184	55,4	66	3,1
1968	1 682	698	41,5	906	53,9	78	4,6
1969	1 638	727	44,3	798	48,7	113	6,9
1970	1 514	711	47,0	698	46,1	105	6,9

Source: Archives du Département de police de Hull, Rapports annuels du Service de police de Hull, 1939-1970.

aux trois quarts, voire aux quatre cinquièmes lors de la période précédente.

Il n'en demeure pas moins que le poids des Ontariens parmi les infractaires demeure important durant toute la période suivante. Cependant, on s'en plaint moins qu'auparavant. Si tel est le cas, c'est qu'il y a fractionnement du pôle d'attraction des fêtards durant les années 1950. L'ouverture du pont Champlain à l'ouest des villes d'Ottawa et de Hull donne à partir des années 1930 une autre porte d'entrée aux Ontariens, favorisant ainsi l'implantation de nouveaux *clubs* (boîtes de nuit) le long du chemin d'Aylmer, donc loin du centre-ville de Hull. Durant les années 1950, les boîtes de jazz telles le Fairmont, le Gatineau, le Chaudière... poussent comme des champignons. Le centre-ville de Hull n'en continue pas moins d'être un centre d'attraction important: le Standish Hall y vit ses plus belles années accueillant, entre autres célébrités, Louis Armstrong, Ella Fitzgerald et Duke Ellington.

Préoccupées par la délinquance juvénile, la conduite en état d'ébriété, la drogue et les vols durant les années 1950, 1960 et 1970, les autorités municipales et policières verront ressurgir dans les années 1980 la question des Ontariens et du centre-ville de Hull. Ces années seront en effet marquées par une forte recrudescence des activités nocturnes au centre-ville. Entre temps, dans les années 1970, le pôle d'attraction se déplace de nouveau, en direction du boulevard Saint-Joseph cette fois, en raison à la fois de transformations majeures dans le secteur de la rue principale et de l'ouverture du pont Cartier-Macdonald qui facilite aux Ontariens l'accès à cette artère de la ville. Les discothèques — le Viva, le Globe, le Masque, entre autres, — connaissent elles aussi leur moment de gloire jusqu'à ce que la «rénovation» du Vieux Hull et l'ouverture du pont du Portage ne ramènent les fêtards dans le secteur de l'île. Cette fois encore, c'est l'attitude plus libérale des francophones envers la consommation de l'alcool et même envers la pornographie qui fait de la ville le centre des mille et un plaisirs. Les heures de fermeture des bars (trois heures du matin au Québec contre une heure du matin en Ontario), la vente libre de la bière et du vin dans les épiceries les jours de la semaine et le dimanche, et une censure très large ont aujourd'hui remodelé l'image de la «fenêtre sur le Québec». La Promenade du Portage, rebaptisée la «Strip» par les fêtards, est violemment éclairée le soir par les lumières des nombreux bars; à la sortie des ponts, les dépanneurs vendent de l'alcool, les cinémas et boutiques érotiques et les clubs vidéo pour adultes attendent les visiteurs. Sans oublier les boîtes de danseuses nues de Hull, de Gatineau et d'Aylmer. C'est d'ailleurs avec stupeur que la population canadienne apprendra à la fin de

l'année 1989 que le gouvernement fédéral subventionne à coup de millions de dollars, par le biais de sa Banque fédérale de développement⁶⁷, les bars érotiques de Hull et de Gatineau.

C'est donc au moment du retour en force des noctambules dans le Vieux Hull que les plaintes des résidants recommencent à affluer. Les bars et autres établissements analogues ne tardent pas en effet à s'y multiplier, encouragés en cela par le conseil municipal d'alors. Ainsi, en 1985, dans un secteur de 0,25 km² entourant la «Strip», on compte 28 bars, discothèques, tavernes et autres accueillant, les soirs de fin de semaine, pas moins de 10 000 à 12 000 clients très majoritairement ontariens (de 70 à 80%)⁶⁸. Avec l'appui, entre autres, du clergé local, des résidants se hâtent de porter plainte auprès de la nouvelle administration Légère au sujet du bruit, des batailles, des cris et du vandalisme qui sont devenus leur lot. Cependant, un autre aspect relié à cette question va préoccuper davantage le conseil. Il s'agit du titre de capitale incontestée du crime au Québec que la ville dès lors remporte haut la main. Ainsi, en 1984, avec un «taux de criminalité» de 148 infractions pour 1 000 habitants, la ville de Hull se classe bonne première dans la catégorie des villes de 50 000 à 100 000 habitants au Québec, villes dont le taux moyen ne dépasse même pas les 82 infractions pour 1 000 habitants⁶⁹. La source de cette anomalie n'est pas très difficile à identifier: avec 1% de la population de la ville, le «secteur des bars» est le théâtre de 17% de tous les «crimes» commis sur le territoire de Hull⁷⁰. Selon une autre étude, seulement 28% des infractions commises dans le secteur du Portage sont imputables à des Hullois, les Ontariens s'accaparant la part du lion⁷¹. D'après une autre étude encore, seuls 27,5% des infractaires et 48% des plaignants de ce même secteur habitent la ville⁷².

67 Les boîtes «Lido» de Hull et «Club 61» de Gatineau ont reçu près de deux millions de dollars à elles seules.

68 *Rapport Tassé*, 11-12.

69 *La criminalité dans la ville de Hull [Rapport Bonhomme]*, Rapport du comité ad hoc de prévention du crime (Hull, 1986), 13-15.

70 *Rapport Bonhomme*, 22.

71 *Le Droit*, 25 septembre 1986, 13.

72 *Énigme 07*, Synthèse du Rapport (Hull, 1988), 175. Il n'est pas étonnant de voir une telle affluence d'Ontariens à Hull. Ainsi les dépliants touristiques de la ville d'Ottawa invitent à se rendre à Hull pour s'amuser et se défouler. Par exemple, dans une publication destinée aux dizaines de milliers d'étudiants des Universités d'Ottawa et Carleton de même qu'à ceux du Collège Algonquin, on pouvait lire en septembre 1988: «Liking to call itself 'the little Chicago of Canada' for decades, the many bars of Hull have provided stewed Ottawans with a dynamic night alternative, as well as a chance for many Ottawa students to come into contact with the dynamic Quebec law enforcement and justice system. If on an all night bender, the weekend sees most traffic to Hull at 1:00 a.m. when Ottawa's bars close». *This is Ottawa*, «Ottawa's night life» (septembre 1988): 57-58.

Pour certains, la solution à cette criminalité «importée» est évidente. C'est pourquoi le 20 octobre 1985, le maire Légère, excédé de voir la ville de Hull reléguée au douteux rang de «buvette nationale», de «dépotoir» ou de «poubelle» d'Ottawa, annonce que le conseil va demander à Québec de donner à la ville la permission de fermer ses débits de boissons à une heure du matin à l'instar de ses voisins d'en face⁷³. Dès le lendemain, le député provincial Gilles Rocheleau, lui-même ancien restaurateur, prend la défense des propriétaires de bars en déclarant à la presse: «C'est ridicule, le commerce de la restauration assure plusieurs emplois; ce n'est pas en se coupant la tête que l'on se guérit d'une migraine⁷⁴». Quelques jours plus tard, les propriétaires réunis en association reprennent l'argument de la perte d'emplois et même celui de la réapparition des débits clandestins de naguère⁷⁵. Le 11 octobre, le maire annonce qu'il renonce à tenir un référendum sur la question de la fermeture des bars⁷⁶ et, le 22, la ville met sur pied un «groupe de travail sur la situation des débits de boissons à Hull». À la suite de multiples séances publiques et de rencontres avec des personnes intéressées, en particulier des habitants du secteur des bars, le comité d'enquête en arrive à la conclusion qu'il existe bel et bien un problème majeur lié à la forte concentration de débits de boissons dans le centre-ville. Cependant le *Rapport Tassé* ne recommande pas la fermeture des bars à une heure du matin, jugeant la mesure draconienne. En raison du manque d'intérêt manifesté par les citoyens, le comité s'était rangé en cette matière à l'opinion de «personnes en autorité», aucune ne s'étant dite favorable «à l'adoption d'une telle mesure qui, selon leur dire, ne ferait que provoquer un déplacement du problème vers l'extérieur de Hull⁷⁷». Le comité est plutôt favorable à l'adoption de mesures alternatives telles l'augmentation des forces de police, la réglementation plus sévère du bruit, le gel des permis de vente d'alcool, etc.

Le taux de «criminalité» continue cependant de préoccuper les élus municipaux et, en juillet 1986, un comité *ad hoc* sur la prévention du crime déposera un autre rapport intitulé «La criminalité dans la ville de Hull» (le *Rapport Bonhomme*). Le comité fait d'abord remarquer que, loin de se résorber, le «taux de criminalité» a fortement augmenté en 1985 par rapport à l'année précédente avec un taux de 171 délits pour 1 000 habitants contre une performance de 69 pour

73 *Le Droit*, 21 octobre 1985, 1.

74 *Le Droit*, 23 octobre 1985, 13.

75 *Le Droit*, 5 octobre 1985, 1.

76 *Le Droit*, 11 octobre 1985, 1.

77 *Rapport Tassé*, 29.

1 000 dans l'ensemble de la province. Les facteurs-clés du problème, écrit-on, résident dans le nombre «excessivement élevé de permis d'alcool par mille habitants (4,5/1 000 à Hull contre 3,1 à Chicoutimi, 3,3 à Trois-Rivières ou 1,8 à Gatineau) et la provenance extra-provinciale d'une forte proportion de criminels qui opèrent sur le territoire de Hull⁷⁸». Finalement, en décembre 1986, la ville de Hull annonce qu'elle va se débarrasser du titre de capitale du crime par l'embauche de 14 policiers (on a aussi créé une patrouille à pied destinée au centre-ville quelques mois plus tôt)⁷⁹. Encore une fois réapparaissait le cercle vicieux observé aux époques antérieures. Quelques semaines plus tard, on annonce la création d'une commission d'enquête formée de professionnels en sociologie, en criminologie et en démographie afin d'étudier le problème de la criminalité sur l'ensemble de l'Outaouais. Les conclusions d'*Énigme 07* (le territoire de l'Outaouais constitue la région administrative numéro 7) sont elles aussi sans équivoque. La raison qui fait de l'Outaouais la région la plus criminalisée du Québec se trouve à Hull. Avec 20% de la population de la région, on y commet, en 1986, 33,9% de toutes les infractions⁸⁰. Sans la ville de Hull, le taux de «criminalité» de l'Outaouais serait inférieur à celui du Québec⁸¹. «Pour nous, ajoute-t-on, il ne fait aucun doute que la vie nocturne à Hull a une incidence indissociable sur le taux d'infraction déclaré dans cette ville⁸²». Enfin, une autre donnée de ce rapport vient mettre en lumière l'effet «boule de neige» dont nous avons parlé plus tôt: plus on exerce des pressions afin d'augmenter le nombre de policiers et d'arrestations, plus le «taux de criminalité» a des chances d'augmenter, et ainsi de suite. Par exemple, en 1986, bien que le «taux de criminalité» de Gatineau soit de beaucoup inférieur à celui de Hull, on retrouve dans cette ville un taux d'infraction par policier presque similaire (61 infractions par policier à Hull contre 57 à Gatineau). Ce qui différencie les deux villes cependant, c'est l'encadrement policier qui, avec 2,2 policiers pour 1 000 habitants à Hull est de 50% supérieur à celui de Gatineau (1,5 pour 1 000)⁸³.

CONCLUSION

Il semble clair, à la suite de ce bref survol de l'histoire de la répression des infractions commises sur le territoire de la ville de Hull au XX^e siècle, que l'on ne saurait expliquer le phénomène du «petit

78 *Rapport Bonhomme*, 19.

79 *Le Droit*, 16 décembre 1986, 13.

80 *Énigme 07*, 1: 55-56.

81 *Énigme 07*, 1: 60.

82 *Énigme 07*, synthèse, 175.

83 *Énigme 07*, 2: 4-5.

Chicago» en se contentant de braquer le projecteur sur les habitants de cette municipalité. La différence des heures de fermeture entre les débits de l'Ontario et ceux du Québec, la localisation du secteur des bars dans le quartier le plus densément peuplé de la ville, ou même la façon de comptabiliser les statistiques qui tend à exagérer l'importance du phénomène et à créer ainsi un cercle vicieux sans issue constituent autant d'explications qui devraient inspirer la recherche de solutions au «problème». Les trois époques que nous venons de traverser auront donc vu se dérouler un scénario quasi identique, une dynamique qui laisse voir de façon non équivoque que la situation vécue encore aujourd'hui par la municipalité de Hull s'enracine dans les premières décennies du XX^e siècle et qu'elle doit avant tout son existence à la différence culturelle qu'affichent les habitants des deux rives de l'Outaouais.